

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 17 décembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°10

DÉCISION N° 0-55372-2010/DEF/CEMM
portant attribution des noms aux nouveaux bâtiments d'instruction à la manœuvre.

Du 3 décembre 2010

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-55372-2010/DEF/CEMM portant attribution des noms aux nouveaux bâtiments d'instruction à la manœuvre.

Du 3 décembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 7 4 8 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°53 du 17 décembre 2010, texte 10.

Les nouveaux bâtiments d'instruction à la manœuvre reçoivent les noms suivants :

- Y751 - *Engageante* ;

- Y752 - *Vigilante*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.